



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

## PRESTATIONS

HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

À LA CHARGE DU

### LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Entremise / négociation		Bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	-	Bailleur Locataire
- État des lieux location vide <sup>2</sup>	-	Bailleur Locataire
- État des lieux location meublée <sup>2</sup>	-	Bailleur Locataire

### LOCAUX DE DROIT COMMUN

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

### LOCAUX COMMERCIAUX

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

### LOCAUX PROFESSIONNELS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

### AUTRES BIENS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

### LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux		

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

<sup>1</sup>/ Indiquer l'assiette et le taux ou le montant en euros.  
<sup>1</sup>/ TVA au taux en vigueur de % incluse.  
<sup>2</sup>/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au ..... / ..... / .....